



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

SEPTIEME SESSION

2-3 novembre 2010

SCPF/53/Add.1
DISTRIB. RESTREINTE

Original : anglais
18 janvier 2011

**ADDENDUM AU RAPPORT D'ETAPE DU GROUPE DE
TRAVAIL SUR LA REFORME BUDGETAIRE**

(Note du président sur la troisième réunion, tenue le 18 novembre 2010)

**ADDENDUM AU RAPPORT D'ETAPE DU GROUPE DE
TRAVAIL SUR LA REFORME BUDGETAIRE**

(Note du président sur la troisième réunion, tenue le 18 novembre 2010)

1. Le Groupe de travail sur la réforme budgétaire a tenu sa troisième réunion le 18 novembre 2010. Les Etats Membres ont poursuivi l'examen du point 3 du projet d'ordre du jour (Définition de la structure de base), et du point 4 (Définition des "fonctions essentielles"), puis ont procédé à l'examen du point 5 (Autres sources de financement de la structure de base). L'examen de ces trois points de l'ordre du jour avait principalement pour objet de permettre aux Etats Membres de savoir comment faire avancer les discussions du Groupe de travail.

2. Lors de l'examen du point 3 de l'ordre du jour (Définition de la structure de base), certains Etats Membres ont souligné l'importance de s'entendre sur une définition de la "structure de base" pour faire avancer les discussions sur la réforme budgétaire. D'autres, en revanche, ont préconisé de rechercher d'abord une solution possible pour financer correctement les fonctions essentielles de l'Organisation, plutôt que de convenir d'une définition de la structure de base car l'existence d'un grave déficit financier pour couvrir les fonctions essentielles de l'OIM était évidente.

3. Au cours des discussions sur le point 4 de l'ordre du jour (Définition des "fonctions essentielles"), un Etat Membre a suggéré la liste suivante de fonctions essentielles de l'OIM : 1) approbation des projets; 2) suivi et évaluation des projets; 3) identification des meilleures pratiques; 4) formation du personnel; 5) relations publiques et communication; 6) sécurité du personnel ; 7) gestion des ressources humaines; 8) relations avec les donateurs; 9) gestion financière ; 10) présentation de rapports financiers ; et 11) relations avec les autres organisations internationales. Un autre Etat a ajouté la "vérification des comptes" à cette liste. Plusieurs Etats ont exprimé leur désir d'examiner le coût de ces fonctions une par une. Les vues des Etats Membres semblaient avoir divergé sur l'opportunité de commencer par l'examen des "besoins fondamentaux" évoqués par l'Administration, tels que a) la sécurité du personnel, b) PRISM, c) les responsabilités de l'OIM au sein d'un groupe sectoriel, et d) l'augmentation des dépenses statutaires liées à la structure de base.

4. Au cours de l'examen initial du point 5 de l'ordre du jour (Autres sources de financement de la structure de base), l'Administration a expliqué que le montant de la commission pour frais d'administration s'élevait généralement à 5 % du coût total du projet, et qu'un accroissement de 1 % de ce taux permettrait d'augmenter les recettes de 6 à 8 millions de dollars E.-U.. Un Etat Membre a remercié l'Administration pour cette explication, et a estimé qu'une augmentation des contributions assignées ne devrait être envisagée qu'en dernière extrémité. L'Administration a évoqué une suggestion antérieure visant à ajouter les contributions assignées des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget. Certains Etats Membres ont encouragé d'autres à tout mettre en œuvre pour verser des contributions sans affectation spéciale à l'Organisation.